



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 10 JUILLET 2012**

**DOSSIER N° 6 :**

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE  
IMMOBILIER COMPOSE D'UNE  
MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON  
DE LA VIE ECO CITOYENNE ET  
ASSOCIATIVE  
AVENANT N°1 AU MARCHE DE  
MAÎTRISE D'ŒUVRE  
N° 2011-00032

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Juillet 2012

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absente : 1**

**Excusés : 3**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME CALLUAUD (à M. BLADOU), MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à M. JALABERT)

**Absente** : MME DESON

**Secrétaire** : M. QUANCARD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012

**DOSSIER N° 6: CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE  
D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON DE LA VIE ECO  
CITOYENNE ET ASSOCIATIVE  
AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
N° 2011-00032**

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2010, la Ville du Bouscat a décidé de confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à Bordeaux Métropole Aménagement pour l'opération de construction d'une médiathèque, d'une maison de la vie éco-citoyenne et associative et d'un parc de stationnement en centre-ville.

Par délibération du Conseil Municipal en sa séance ordinaire du 29 mars 2011, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe suivante pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 8 500 000 € TTC :

- o Atelier d'architecture King Kong, mandataire, architecte mandataire
- o COTEBA, bureau d'études techniques tous corps d'état, développement durable
- o IdB Acoustique, bureau d'études acoustiques
- o Vincent POURTAU Économie et Associés, économie de la construction.

Conformément aux dispositions de la loi MOP, l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé aux études contractuelles et a fixé l'estimation prévisionnelle des travaux au niveau de la phase APD à 5 800 000 € HT, base au mois m0 de janvier 2011.

Cette estimation est en diminution de 1 300 000 € HT par rapport à l'estimation initiale prévisionnelle provisoire de 7 100 000 € HT figurant au marché de maîtrise d'œuvre.

Cette diminution provient des adaptations de programme suivantes demandées par la maîtrise d'ouvrage :

- o suppression du parc de stationnement souterrain,
- o réalisation d'une enveloppe structurelle de « réserve » pour 110 m<sup>2</sup> de bureaux en état futur de finitions,
- o intégration de caniveaux techniques au sol dans la Médiathèque,
- o production photovoltaïque.

En conséquence, l'objet du présent avenant est d'arrêter le forfait global définitif de rémunération des concepteurs en fonction de ces nouvelles données. Au global, ce forfait est ramené à 958 423,99 € contre 1 041 570 € H.T. Initialement prévus.

Le reste du marché de maîtrise d'œuvre reste inchangé dans la décomposition des missions, soit :

TRANCHE FERME

MISSION DE BASE : 712 925,79 € HT

MISSIONS COMPLEMENTAIRES : montant maintenu à 156 200 € HT

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (Ordonnancement et Pilotage de Chantier) : montant maintenu à 71 548,20 € HT

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (Agencement mobilier) : montant maintenu à 17 750 € HT

**Montant total tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2 : 958 423,99 € HT**

**VU** la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à Bordeaux Métropole Aménagement le 9 mars 2010,

**VU** le marché de maîtrise d'œuvre attribué le 29 mars 2011,

Accusé certifié exécutoire

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux telle que prévue au stade de l'Avant-Projet Définitif,

Reception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**30 voix POUR**

**4 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, M. BARRIER)**

**Article 1 :** Approuve ces modifications au marché de maîtrise d'œuvre n°2011-00032 dans les conditions ci-dessus exposées,

**Article 2 :** Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

Fait et délibéré le 10 Juillet 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20120710-100712-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012